

Affaire suivie par : Karine Clerc
Téléphone : 02.49.10.40.67
Courriel : karine.clerc@ars.sante.fr

Appel à candidatures pour le déploiement de 8 nouveaux PASA : bilan

Les Pôles d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) ont été créés dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012 ; la région dispose actuellement de 97 PASA labellisés, attribués dans le cadre de 3 appels à candidatures.

	Nbre de PASA	Taux d'équipement pour 10 000 habitants de plus de 75 ans
Loire Atlantique	31	35
Maine et Loire	19	33
Mayenne	10	39
Sarthe	19	42
Vendée	18	32

La circulaire interministérielle n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2018/121 du 15 mai 2018 relative aux orientations de l'exercice 2018 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées permet, dans le cadre du plan maladies neurodégénératives, le financement de 8 nouveaux PASA dans la région.

L'Agence Régionale de Santé a lancé un appel à candidatures le 22 janvier 2019 pour 8 nouveaux PASA auquel ont répondu 77 établissements répartis de la façon suivante :

- Loire Atlantique : 28
- Maine et Loire : 15
- Mayenne : 9
- Sarthe : 9
- Vendée : 16

Au regard des taux d'équipement des territoires, il a été décidé d'attribuer 2 PASA en 44, 49 et 85 et 1 PASA en 53 et 72.

Les dossiers ont été étudiés conjointement avec les Conseils Départementaux.

.../...

La recevabilité des dossiers a été étudiée en prenant en compte les critères suivants :

- Le territoire, au regard des territoires ciblés dans l'appel à candidatures.
- La date d'ouverture du PASA dans les locaux définitifs (au plus tard le 01/09/2019)
- L'existence d'un partenariat avec un autre EHPAD pour les EHPAD de moins de 80 places
- Le respect du budget de 54 684€ pour 12 places.

Au regard de ces critères, 23 dossiers ont été classés irrecevables.

La sélection des dossiers s'est faite sur la base des critères suivants :

- Le maillage territorial
- La taille des locaux sachant qu'il est préconisé une taille minimum de 120 m² pour 12 résidents
- L'organisation mise en place et notamment les plages horaires prévues, le nombre de jours d'ouverture sur l'année, et les effectifs
- L'inscription du PASA dans une logique de parcours de la personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Sur la base de ces éléments, le bilan de l'analyse des dossiers est le suivant :

	Nbre de dossiers classés irrecevables	Nbre de dossiers ne répondant pas aux critères de sélection du cahier des charges.	Nbre de dossiers non retenus mais répondant toutefois aux critères de sélection du cahier des charges
44	9	9	8
49	1	3	9
53	2	6	0
72	4	2	3
85	7	2	5

LES DOSSIERS FINALEMENT RETENUS SONT LES SUIVANTS :

44	Résidence Croix du Gué à Bouguenais Résidence le Père Laurent à Herbignac
49	EHPAD Françoise d'Andigné à La Pommeraye EHPAD Les 2 Clochers à Vernantes
53	EHPAD de Gorron
72	Fondation Georges Coulon, EHPAD Saint-Saturnin
85	EHPAD Les Vallées aux Sables d'Olonne EHPAD La Forêt à Saint Jean de Monts

Une fenêtre de dépôt sera prochainement ouverte pour le financement de formations d'ASG. Les demandes des opérateurs ayant déposé un dossier répondant au cahier des charges dans le cadre de cet appel à candidatures seront étudiées prioritairement. Cette proposition a reçu un accueil favorable des fédérations